

COMMUNIQUE DE PRESSE

UN ACCORD POUR LE CIMETIERE MULTICONFESSIONNEL

Depuis quelques mois, les autorités communales de Schaerbeek et la direction du Cimetière multiconfessionnel négociaient une nouvelle convention pour permettre le fonctionnement plus autonome du cimetière multiconfessionnel jouxtant le cimetière de Schaerbeek. Ce mercredi matin, un accord a été trouvé lors d'une réunion entre le bourgmestre Bernard CLERFAYT, l'échevin Bernard GUILLAUME et la présidente de l'Intercommunale du Cimetière multiconfessionnel, Madame Céline VIVIER, conseillère communale à la Ville de Bruxelles. Les deux parties se réjouissent de ce nouvel accord qui va ramener la sérénité et permettre un meilleur service à tous les usagers des deux cimetières (le cimetière civil de Schaerbeek et le cimetière intercommunal multiconfessionnel).

Pour rappel, le cimetière multiconfessionnel, occupant l'extrémité Est du cimetière civil de Schaerbeek, souhaitait une plus grande autonomie de gestion suite à la décision de l'Intercommunale de se doter d'un bâtiment propre pour mieux pouvoir répondre aux demandes spécifiques des familles. Cela implique notamment des heures d'ouverture plus larges et des obligations d'entretien et de disponibilité du personnel. Les deux autorités avaient alors envisagé de procéder à une « démarcation » des deux sites afin d'en organiser le fonctionnement selon des modalités spécifiques à chacun. Sur décision du Collège, les services communaux ont installé une grille entre les deux sites, provoquant un émoi évident et un rejet de nombreuses familles de défunts inhumés dans le cimetière multiconfessionnel. Une pétition a recueilli de nombreuses signatures et a largement circulé. Les représentants des signataires ont été reçus par les deux parties. Très rapidement, conscient du ressenti des familles et d'une partie des communautés concernées par le cimetière multiconfessionnel, le Bourgmestre Bernard CLERFAYT avait ordonné dans un premier temps le retrait d'une partie de la grille afin de laisser aller et venir les familles en toute liberté durant la période de négociation d'une nouvelle solution.

Les deux parties ont poursuivi leurs discussions, interrompues par les vacances. Elles ont abouti ce mercredi matin à un accord qui sera mis en œuvre dans les prochains jours.

Cet accord stipule que :

1. Toute facilité sera accordée au cimetière intercommunal multiconfessionnel pour assurer un fonctionnement séparé de celui du cimetière civil de Schaerbeek. Lorsque le cimetière multiconfessionnel en signalera l'intention, il pourra rester ouvert au-delà de 16h et il assurera l'ouverture et la fermeture ainsi que la surveillance des deux cimetières.
2. La grille sera intégralement enlevée. Ces travaux débuteront dès lundi prochain.
3. Le cimetière multiconfessionnel proposera prochainement un aménagement paysager pour identifier les parcelles qui relèvent de sa responsabilité.
4. L'accès au cimetière intercommunal multiconfessionnel continuera à se faire par l'entrée principale du cimetière civil de Schaerbeek; il n'y a donc aucun changement pour les familles. Les deux parties veilleront à installer un système de gestion et de surveillance partagée des accès et des entrées.

Une nouvelle convention sera rédigée en ce sens, qui règlera le rôle et la responsabilité de chaque partie.

Cet accord sera rapidement présenté aux instances décisionnelles de l'intercommunale et de la Commune. Une nouvelle convention, répartissant les rôles, devoirs et obligations de chaque partie sera rapidement préparée.

Madame Vivier, Mrs Clerfayt et Guillaume défendront cet accord auprès de leurs instances. Ils regrettent l'émoi créé et l'instrumentalisation que certains en ont fait mais se réjouissent du dénouement de cette affaire au bénéfice des usagers des deux cimetières.